



Ordonnance de télécom CRTC 2007-55

Ottawa, le 20 février 2007

IVIC Télécom s.e.n.c.

Référence : 8643-J63-200700783

Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par IVIC Télécom s.e.n.c. (IVIC Télécom) le 18 janvier 2007, en vue de faire approuver son Manuel de procédures relatives à l'accès des entreprises intercirconscriptions de base/échange de registres de comptes-clients (le manuel de procédures EIB/ERCC). Le Conseil note que le manuel de procédures EIB/ERCC d'IVIC Télécom a été approuvé provisoirement dans l'ordonnance *IVIC Télécom s.e.n.c. – Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC*, Ordonnance de télécom CRTC 2007-30, 26 janvier 2007.
2. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.
3. Le Conseil conclut que le manuel de procédures EIB/ERCC déposé par IVIC Télécom est conforme à la dernière version du modèle du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion. Le manuel renferme les renseignements nécessaires concernant le traitement des EIB et il est compatible avec les manuels de procédures EIB/ERCC approuvés récemment pour d'autres compagnies.
4. Par conséquent, le Conseil **approuve de manière définitive** le manuel de procédures EIB/ERCC d'IVIC Télécom.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>